

PÔLES DE VALORISATION CONSIGNES & HORAIRES

JANVIER 2025

C'est simple : des bennes et des conteneurs sont à votre disposition pour séparer les différents types de déchets. L'agent de valorisation sur site vous guide et vous conseille.





De nombreuses filières de valorisation

82% DES DÉCHETS APPORTÉS VALORISÉS

Déchets des particuliers

Les déchets acceptés : Tout-venant (laine de verre...) - Bois - Végétaux

- Ferrailles et Métaux Cartons Gravats et Remblais Meubles Verre
- Déchets d'équipements électriques et électroniques Plaques de plâtre
- Huiles usagées alimentaires Huiles de moteur Batteries Toxiques (acides, peintures, aérosols, désherbants...) Cartouches d'encre -

Radiographies - Piles - Ampoules et Néons

Textiles (vêtements, rideaux, chaussures...)
 Polystyrène - Films en plastique - CD et DVD - Bois, palettes - Bouchons de liège.



Les déchets refusés : Ordures ménagères (sacs noirs) - Explosifs, extincteurs - Bouteilles de gaz - Cendres non-refroidies - Médicaments et déchets de soins - Cadavres d'animaux.

Changement : Renseignez-vous auprès de l'agent de valorisation sur site afin de connaître les solutions proposées par Calitom concernant l'amiante et les pneus (plusieurs sites de regroupement, à des dates précises).

Déchets des professionnels

L'accès des professionnels est autorisé sur présentation d'un badge (renseignements auprès de l'agent) et par facturation mensuelle des volumes déposés.
Les déchets toxiques des professionnels sont également acceptés.

Déchèteries accessibles du LUNDI au VENDREDI.



Conseils et astuces avant de venir en déchèterie

PENSEZ AUSSI AU DON ET AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES!

Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques

Les magasins de distribution et grandes surfaces ont l'obligation de reprendre gratuitement vos anciens appareils électriques ou électroniques : à l'achat d'un équipement équivalent pour les gros appareils et pour les petits dans les points de collecte mis à disposition (décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005).



Pour les déchets végétaux et les biodéchets

Une dotation gratuite et des participations financières sont possibles : contactez votre mairie afin de connaître les modalités et vous inscrire.

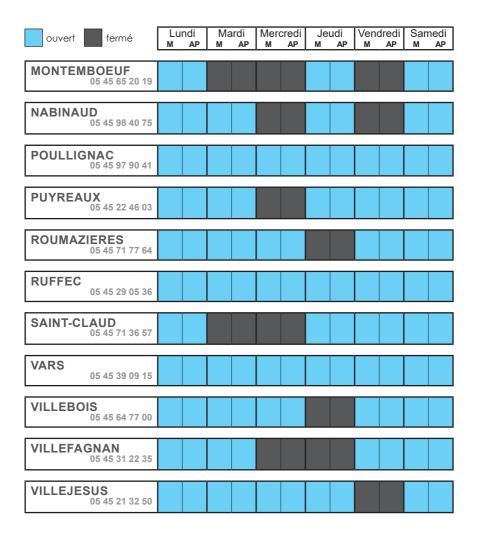


LA BOUTIQUE CALITOM

Calitom a créé une recyclerie pour donner une seconde vie aux objets (vaisselle, meubles, livres, jouets) encore en bon état apportés en déchèterie.



La Boutique est ouverte les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h et les samedis de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, au Pôle Déchets de Calitom (L'Ouche Grillée - 16190 Poullignac).



Sur calitom.com dans les actualités, toutes les informations, concernant des fermetures occasionnelles, des travaux sur sites, sont mises à jour.

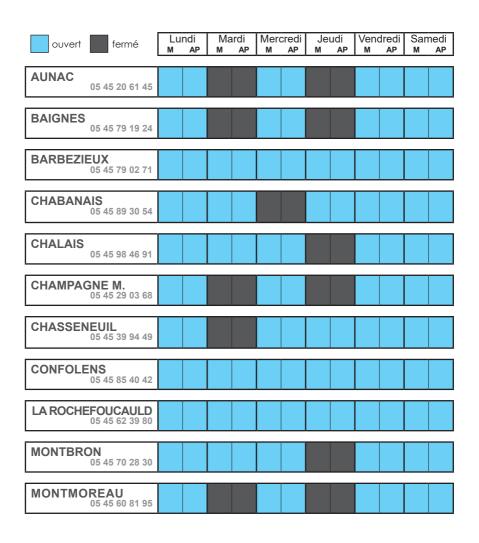
Pour la sécurité de tous : il est interdit de descendre dans les bennes ou en bas de quai, de monter avec un véhicule sur les butées de roues, de rouler au delà de 10 km/h et de fumer sur le site. Merci de couper le moteur de votre véhicule lors du déchargement.



Accès aux pôles de valorisation à partir de janvier 2025

Les heures d'ouverture sont : le matin (M) 9h-12h, et l'après-midi (AP) 14h-18h. Touts les sites sont fermés les dimanches.

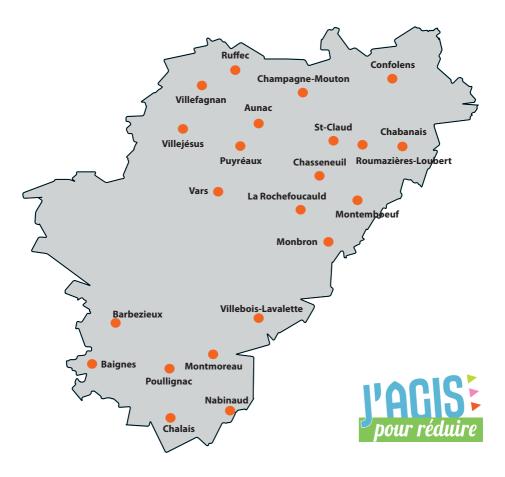
Le temps de dépôt doit être pris en compte, c'est pourquoi le dernier accès se fait au plus tard 10 minutes avant les horaires de fermeture. Les pôles sont fermés les jours fériés.



22 sites à votre disposition sur le territoire

Calitom, service public de collecte et de traitement des déchets ménagers en Charente, gère 22 pôles de valorisation.

Les sites suivants ne sont pas gérés par Calitom : Brie, Châteaubernard, Châteauneuf, Cognac, Dirac, Fléac, Hiersac, Jarnac, La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Mouthiers/Boëme, Rouillac, Segonzac et Soyaux.





CALITOM - 19 rte du Lac des Saules ZE La Braconne - 16600 MORNAC









